

TRAIL DES ECRINS

19 et 20 Juin 2021

RÈGLEMENT DES CINQ ÉPREUVES

La Trans'Ecrins, 57 Km, 3400m de D+

Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+

Le Trail du Fournel 23 Km 1200m de D+

La Vallouissette 12 Km 450m de D+

Article 1 : ORGANISATION

Sous l'égide du club Ecrins Trail Running, en collaboration avec l'ES Vallouise, Courir en Briançonnais, le comité des fêtes, la commune de Vallouise-Pelvoux et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, organisent les 19 et 20 juin 2021, le Grand Trail des Ecrins sur deux journées avec 5 courses : le samedi 19 Juin la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins et le dimanche 20 juin : le Trail du Fournel et la Vallouissette, ouvertes à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de 20 ans au moins pour la Trans'Ecrins et le trail des Ecrins, 18 ans pour le trail du Fournel et 16 ans pour la Vallouissette.

Catégories Trans'Ecrins

Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001

Catégories Le Trail du Fournel

Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001

Catégories Le Trail des Ecrins

Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001

Catégorie Vallouissette

Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003
Cadets	CA	2004 et 2005

Article 2 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FIDAL (licence italienne), FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en

compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, même pour les marcheurs sur le trail de la Vallouissette uniquement. Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible présentation d'une licence citée ci dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises sur le site GENIALP.COM ou le bulletin est téléchargeable sur <http://www.grand-trail-des-ecrins.com> et à envoyer à Ilonka BIERMANS : Chalet Alpe Lune- Les prés- 05290 Puy St Vincent mail : inscriptionsgte@gmail.com

Droit d'inscription : 1/ La Trans'Ecrins, 57 Km, 3300m de D+ : Formule à 40 € (45 € après le 09/05/2021). comprenant le dossard, le transport jusqu'au départ à l'Argentière la Bessée, les ravitaillements liquides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

2/ Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+ Formule à 30€ (35€ après le 09/05/2021) : comprenant le dossard, les ravitaillements liquides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

3/ Le Trail du Fournel 23 Km 1200m de D+ Formule à 20€ (25€ après le 09/05/2021) : comprenant le dossard, le transport jusqu'au départ, les ravitaillements liquides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

4/ La Vallouissette : 11 Km 350m de D+ Formule à 18 €. (20 € sur place) Comprenant le dossard, les ravitaillements liquides, un cadeau d'accueil et un tee-shirt finisher.

Article 4 : LES PARCOURS 1ère épreuve : la Trans'Ecrins 57 km 3400m+ : elle enchaînera le tracé des deux parcours Fournel et Ecrins avec les cols de la Pousterle, de Vallouise, 2600 M qui sera le toit de l'épreuve, de la Trancoulette et de la Pisse. Départ samedi de l'Argentière la Bessée à 08h00

2ème épreuve : le Trail des Ecrins 34 km 2200m+ : Véritable trail en montagne avec 80 % du parcours au dessus de 2000 m d'altitude avec un départ de Vallouise, via le col de Vallouise 2600 m, le col de la Trancoulette 2200 m et enfin le col de la Pisse à 2500m. Départ samedi de Vallouise à 09h00

3ème épreuve : le trail du Fournel 23 km et 1200m+, départ de l'Argentière la Bessée, direction la vallée du Fournel pour rejoindre Vallouise, via le col de la Pousterle et les chalets de Narreyroux. Départ dimanche de l'Argentière la Bessée à 08h00.

4ème épreuve : la Vallouissette 11km et 350m+ de dénivelé, parcours en boucle autour du village de Vallouise et dans la vallée de l'Onde, épreuve ouverte aux marcheurs. Départ dimanche de Vallouise à 10h.

Equipement obligatoire pour la Trans'Ecrins et le Trail des Ecrins : Réserve d'eau d'au moins 1 litre, veste imperméable avec capuche, couverture de survie, sifflet et suivant les conditions météo gant bonnet et collant peuvent devenir obligatoires.

Trail du Fournel : Réserve d'eau d'au moins 75 cl, veste imperméable avec capuche et sifflet. **La**

Vallouissette : une réserve d'eau de 50cl est conseillée.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué sur l'évènement (ravitaillement et repas compris).

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retraits des dossards auront lieu à l'accueil du Grand Trail des Ecrins à Vallouise, le vendredi 18 juin de 18h à 21h, le Samedi 19 juin de 6h00 à 8H00 et de 18h à 19h et le dimanche 20 juin de 7H00 à 10H30.

Majoration des inscriptions à partir du 10/05/2021 pour la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins, le Trail du Fournel et sur place pour la Vallouisette.

Limitation des dossards : La Trans'Ecrins: 250 dossards Le Trail des Ecrins : 250 dossards Le Trail du Fournel : 300 dossards La Vallouisette: 200 dossards

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, de contrôle et de sécurité seront installés le long des différents parcours, voir plan ci-joint.

Article 7 : BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires seront mises en place par le directeur de course, tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée, en navette. Ceux ci ne seront pas classés.

KM 09 : Contrôle de la Pusterle 10H30 Trail du Fournel

KM 23 : Contrôle Vallouise 12H30 Trans Ecrins

KM 30 : Col de Vallouise 15H00 Trans Ecrins

KM 35 : Point d'eau les Partias 16H00 Trans Ecrins

KM 50 : Contrôle Chambrand 19H30 Trans Ecrins

Article 9 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours), ainsi que les barrières horaires. Les engagements restent acquis. Priorité à la sécurité pour tous !!!

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tout support de communication.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Pour tous les coureurs : La Trans'Ecrins: les ravitaillements liquides, le transport au départ, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail des Ecrins : les ravitaillements liquides, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

Le Trail du Fournel : les ravitaillements liquides, le transport au départ, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que les soins kiné.

La Vallouisette : les ravitaillements liquides, 1 lot à l'inscription, 1 lot à tous les arrivants.

Pour les récompenses podiums : nous récompensons le premier de chaque catégories : cadet, juniors, espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes. (Pas de classement marcheurs.), et le podium scratch hommes et femmes pour chaque épreuve.

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard –Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles –Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Des postes de contrôle de matériel inopinés pourront être mis en place par l'organisation à d'autres endroits que les postes de secours ou autres. ¼ d'heure de pénalité par matériel manquant sera appliqué. Rappel ; Il est formellement interdit de couper les sentiers afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels traversés, le non respect de cette consigne pourra entraîner une disqualification en particulier dans la réserve naturelle des Partias.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé et utilisable pour le trail 2022, sur présentation d'un certificat médical ou autre, la demande devra être effectuée au plus tard 10 jours avant l'épreuve 2021.

Article 16 : données personnelles - RGPD

Les données collectées sur acceptation du coureur lors de l'inscription servent à envoyer de l'information concernant la course avant et après, elles sont conservées 24 mois. Sur simple demande, ces données peuvent rectifiées ou supprimées.

Art 17 : Avenant règlement Disposition COVID 19 GTE 2021 :

1 / **Accueil des coureurs** : en plein air, couloir de barrières avec marquage au sol tous les mètres. Le cadeau d'arrivée sera donné au départ en même temps que le dossard pour éviter tout regroupement à l'arrivée, port du masque obligatoire.

2 / **les ravitaillements** : **Aucun ravitaillement ne sera organisé sur le parcours de l'épreuve par l'organisation ou un tiers ainsi qu'à l'arrivée sauf les ravitaillements liquides aux points marqués sur le parcours.**

Le ravitaillement d'arrivée, l'organisation ne mettra pas en place de repas d'arrivée se renseigner sur les possibilités de pouvoir se restaurer sur place via l'Office du Tourisme.

4 / **La remise des prix** : Sera sommaire les résultats seront proclamés sur une zone dégagée sans regroupement il n'y aura pas de serremments de main ou d'embrassades (les coureurs prendront eux mêmes leur dotation) sur le podium d'arrivée scratch sera présent uniquement les trois Homme et femme séparé pour les catégories chaque catégorie spécifique viendra rechercher sa dotation H et F en même temps. Il n'y aura pas d'affichage des résultats sur la zone d'arrivée ,ils seront consultables sur le site www.génialp.com ou sur www.grand-trail-des-ecrins.com.

5 / Fréquentation et départ : un quota de coureurs sera retenue pour l'épreuve (non connue actuellement). La zone de départ sera assez large pour pouvoir mettre en place les participants **qui devront être équipés d'un masque sur au moins 300 mètres les masques seront rangés dans une poche ou autre pour les remettre sur la zone de ravitaillement et à l'arrivée, jet du masque interdit sur tout le parcours. Des bénévoles seront sur le stade d'arrivée pour faire respecter le port du masque.**

6 / **Une information** précise sera faite aux coureurs sur le site de l'épreuve ainsi que sur les réseaux sociaux, l'information sera relayée en permanence le jour de l'épreuve par l'animateur en Français, **sous réserve de réception de nouvelles consignes différentes fédérales ou ministérielles** ,

Le directeur de course : Patrick MICHEL